



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231220-DELIB_202355-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 1414

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2023/55_Finances

Subventions aux associations

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au conseil municipal que la Mairie de Brach apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif 2023,

PROPOSE d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ACCA..... 500 €

- Amicale SAP Pompiers Carcans..... 100 €

Soit un total de : 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ALLOUER aux associations citées ci-dessus pour l'exercice 2023, les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Les crédits sont portés au budget 2023, article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

R.CHEIN

Le Maire,

D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66